Envoyé en préfecture le 15/09/2022
Reçu en préfecture le 15/09/2022
Affiché le 15/09/2022
ID : 073-217303064-20220913-22_09_092-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire Galibier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE

SÉANCE DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : **15**
Présents : **9**
Représentés : **3**
Absents : **3**
Date de convocation : **6 septembre 2022**
Date d'affichage : **6 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RIVAS Natacha - RETORNAZ André – FALCOZ Corine – MAGNIN Carine –RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – RETORNAZ Lénaïck – GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) – MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha) – POIROT Marie (donne procuration à MAGNIN Carine)

Étaient absents excusés : GRANGE Guy – CLAPPIER Pascal – GRANGE Christian

Monsieur Michel GRANGE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-09-092

Objet : Implantation d'un poteau incendie par la Commune sur un terrain privé appartenant aux copropriétaires Baguet et Longchamp - Convention de mise à disposition afférente

Rapporteur : Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

En 2021, sur demande de M. Rol Edouard, propriétaire à la Borgé, un poteau incendie a été déposé pour satisfaire un projet d'extension.

Aujourd'hui, il s'agit de reposer ce poteau incendie dans le secteur en répondant à l'impératif de conserver le rayon d'action de cet équipement ; en conséquence, un emplacement a été déterminé à proximité, au 121 rue Saint Bernard sur la copropriété de Messieurs Baguet et Longchamp.

Il s'agit donc d'établir avec les copropriétaires une convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune ; celle-ci est conclue à titre gratuit, et sans limite de temps.

La convention est présentée en annexe.

Envoyé en préfecture le 15/09/2022
Reçu en préfecture le 15/09/2022
Affiché le 15/09/2022
ID : 073-217303064-20220913-22_09_092-DE

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu la loi du 27 décembre 2019 « engagement et proximité,
Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales,
Vu le règlement intérieur du Conseil municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➢ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune avec les copropriétaires Baguet et Longchamp.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)

Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 15/09/22
Publication : 15/09/22
Valloire, le 15/09/22

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.